

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6811  
20 octobre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

J'ai l'honneur de vous informer des violations ci-après du cessez-le-feu par les forces indiennes :

- i) Les Indiens ont recommencé à creuser des retranchements à partir de RD 374-381 (7496 à 7494), sur la rive est du canal BRB, pendant la nuit du 11 au 12 octobre 1965.
  - ii) Des soldats indiens ont commencé à creuser de nouveaux retranchements au point 7592 sur la rive est du canal BRB, à une distance d'environ 200 yards au sud de notre position du siphon Hudiara, le 13 octobre 1965 à 7 h 45. Les observateurs de l'ONU en ont été informés et ont demandé à l'officier indien responsable de se retirer au plus tard à 16 heures (heure indienne). Les observateurs sont restés au siphon Hudiara jusqu'à l'heure limite, mais les Indiens ont refusé d'évacuer leur position.
  - iii) Des troupes indiennes ont bombardé la région de Rurgur QB 4022 dans le secteur de Rajasthan, le 14 octobre 1965, à 3 h 10.
  - iv) Les troupes indiennes ont continué de creuser le sol dans la zone 235R QB 1358, dans le secteur de Rajasthan, le 14 octobre 1965.
  - v) Les troupes indiennes ont opéré d'importants mouvements de véhicules sur la piste Barmer-Chohtan, dans le secteur de Rajasthan, le 14 octobre 1965.
  - vi) Les troupes indiennes ont installé un poste dans la zone sous contrôle pakistanais, dans le sous-secteur de Munabao, le 14 octobre 1965.
2. Nos autorités militaires ont intercepté deux messages indiens transmis par radio indiquant que les Indiens se proposent d'attaquer dans le secteur de Rajasthan après le 19 octobre 1965, une fois terminée la visite du Chef des observateurs de l'UNIPOM dans cette zone. Les avions de la Pan-American en provenance de Bombay, qui normalement survolent Jodhpur, ont reçu instruction de voler droit sur Beyrouth, en évitant la région de Rajasthan. Les Indiens semblent

S/5811  
Français  
Page 2

vouloir lancer une grande offensive contre notre saillant nord dans le secteur de Rajasthan. Au cas où cette attaque aurait effectivement lieu, le cessez-le-feu cesserait complètement d'être en vigueur.

3. Toutes ces violations ont été signalées à l'UNIPOM.

4. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent du Pakistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,  
(Signé) Syed AMJAD ALI

-----

